



FEDEX / frais supplémentaires à payer après réception

Par **Bmxbike**, le 17/11/2023 à 17:05

Bonjour,

J'ai commandé depuis la France un vélo électrique en Angleterre (2000euros), pour lequel j'ai payé les frais de port à Fedex (400 euros).

Une fois arrivé en France, Fedex m'a demandé de payer environ 1120€ de frais de douanes + TVA, avant la livraison.

Une fois mon paiement effectué, le vélo m'a bien été livré, mais j'ai reçu ensuite une autre facture de 1557 pour "autres taxes", et j'ai d'abord pensé que cela était une arnaque. Je trouve en effet bizarre de recevoir une demande de paiement une fois que le colis a déjà été livré.

J'ai contacté FEDEX pour demander des explications qui m'ont répondu presque 2 mois après en me disant que c'était pour cause de droit anti dumping de 62%, le vélo étant fabriqué en Chine, conformément à la nomenclature 87116010.

J'aurais bien aimé avoir été informé en avance de ces taxes, auquel cas j'aurais pu décider de faire renvoyer le vélo, plutôt que de me voir imposé de payer après coup.

De plus, alors que j'attendais la réponse de Fedex qui a pris presque 2 mois, j'ai reçu pendant ce temps une demande de paiement de la part de la société de recouvrement que Fedex a mandaté, et eux me demandent en plus 52 euros d'intérêts.

Je ne compte pas payer ces intérêts vu que j'étais dans l'attente d'informations de la part de Fedex au moment où j'ai reçu cette demande de paiement.

Suis-je obligé de payer les 1557 euros supplémentaires alors que je n'ai à aucun moment été informé de cela par avance?

Merci !

Par **youris**, le 18/11/2023 à 14:16

bonjour,

vous deviez savoir que l'angleterre n'étant plus dans l'union européenne, si vous achetez en ligne au Royaume Uni, il y a des frais supplémentaires à payer.

voir ce lien des douanes françaises :

[acheter-en-ligne-au-royaume-uni-apres-le-brexit](#)

salutations

Par **miyako**, le **18/11/2023** à **15:59**

Bonsoir,

Attention ,il y a quelques de louche ,surtout ne payez rien.

Ok pour droit de douane ,ok pour la TVa ,c'était sans doute dans votre contrat et par ce contrat vous avez donné mandat à FEDEX pour la douane et pour la TVA .

Mais pour le reste ,le vendeur aurait du vous informer avant de vous livrer et vous n'avez donné aucun mandat à Fedex pour payer à votre place.

Quand à la ste de recouvrement c'est toujours la même que l'on retrouve souvent.Il ne faut pas leur répondre .

Donc ne rien payer et si besoin prenez contacte avec une association de consommateur

Cordialement

Par **youris**, le **18/11/2023** à **17:24**

c'est à l'acheteur qui décide d'acheter hors UE, de se renseigner sur les droits de douane, ce n'est pas l'affaire du vendeur.

il faut bien relire le contrat de prestations de FEDEX.

Par **miyako**, le **18/11/2023** à **19:34**

Bonsoir,

[quote]

Une fois arrivé en France, Fedex m'a demandé de payer environ 1120€ de frais de douanes +

TVA, avant la livraison.

[/quote]

Ce qui est normal , et c'est ce qui se fait généralement .Fedex ne délivre pas la marchandise ,sans le paiement à réception..

Il ne s'agit pas de droit de douane,ni de TVA ,mais 'une taxe additionnelle Européene ,mais qui en général se paye avec les droitde douane

[quote]

Je trouve en effet bizarre de recevoir une demande de paiement une fois que le colis a déjà été livré.

[/quote]

C'est effectivement étonnant ,mais ce qui l'est davantage c'est l'intervention de la ste de recouvrement lorsque Fedex n'avait encore pas averti son client.Pour la ste de recouvrement ,c'est claire ne rien payer du tout et l'ignorer.Il

Il faut traiter le litige directement avec FEDEX.

Demandez conseil à une organisation de consommateur ,avec tous les documents .

Il y a aussi des permanences gratuites (surrendez vous) dans les maison du droit dans beaucoup de mairie.

Cordialement